Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20260324-2026D014-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC n° 2026D014

Motion de soutien au SDEF Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 19 heures
Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.
Date de convocation : 05/03/2026
Présents : Pierre LE GOFF, André NEDELEC, Stéphane BOUGET, Alain TIRILLY, Jérémy LAINÉ, Sylvie RICOU, Sébastien BOUGET, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Loïc GOUTTEQUILLET, Maryannick PENN, Joël ABRASSART, Yvonne ARZIC-PENIL, Geneviève DENIS-KERANFORN, Catherine BARON
Absents/Excusés : Nathalie DOUVENOT-KERVARREC
Secrétaire de séance : Geneviève DENIS-KERANFORN
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 14 Votants : 14 Procurations : 0

Rapporteur : M. Pierre LE GOFF, Maire

VU le courrier du 24 novembre 2025 du Premier Ministre adressé aux Présidents de conseils départementaux ;
VU le courrier du 15 janvier 2026 du Président du SDEF ;
VU la motion du SDEF pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseau à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité ;

Le maire expose à l'assemblée que le projet de nouvel acte de décentralisation évoqué par le Premier Ministre, et notamment la proposition de positionner les départements comme « chefs de file » des réseaux de proximité, en particulier pour la distribution d'électricité et de gaz pourrait avoir comme conséquences une réduction des investissements sur la partie rurale de ces réseaux et/ou une augmentation des tarifs pour les consommateurs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

DE VOTER la motion de soutien au Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère.

Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Maire,
Pierre LE GOFF